

LA NOUVELLE BATAILLE

DU RAIL

POLITIQUE REVENDICATIVE

- Macron individualise et marchandise la formation.

INFO LUTTES

- La lutte des travailleurs sans papiers est aussi la nôtre.
- Manifestation des retraité-e-s le 15 mars 2018
- Procès en appel de l'affaire de la « chemise ».
- L'écho des luttes Saint-Oern, on résiste, on occupe !

DOSSIER

- Réforme de la SNCF, le contre-projet de la CGT

VIE SYNDICALE

- La Formation Syndicale



INCLUS
DANS L'ABONNEMENT NVO

DOSSIER
SUPPRESSION DE L'ISF
LE CAPITAL MOINS TAXÉ

MACRON AU SERVICE
DES PLUS RICHES

PARUTION
LE 19 JANVIER 2018

boutique.nvo.fr

Bon de commande VO Impôts 2018

(Écrire en lettres capitales, merci)

Code article 03180121 / Prix unitaire : 6 €

Nb. ex. x 6 € = €

Ci-joint :

Chèque n°

Banque

À l'ordre de La Vie Ouvrière

Les invendus ne sont pas repris

VOTRE FÉDÉRATION OU BRANCHE

SYNDICAT/SOCIÉTÉ

À préciser si nécessaire à l'expédition

Mme ☐ M. ☐

VOTRE UD

NOM*

PRÉNOM*

N°* RUE*

CODE POSTAL* VILLE*

TÉL. FIXE*

TÉL. PORTABLE*

COURRIEL*

FACTURE OUI ☐ NON ☐

* Champs obligatoires

code origine : mag



ADRESSEZ VOTRE COMMANDE À : La Vie Ouvrière - Case 600

Service diffusion – 263, rue de Paris – 93 516 Montreuil Cedex. Tél. : 01 49 88 68 50 / Fax : 01 49 88 68 66 – commercial@nvo.fr



le BIMI

Eric LAMY

Membre du Bureau de l'UD CGT 93

ÉDITORIAL

Pour un Printemps revendicatif !

Les chiffres parfois valent de longs discours. Ainsi à la faveur de la forte mobilisation des retraités dans tout le pays, 30.000 à Paris le 15 mars, contre cette hausse injuste de la CSG, deux chiffres sont venus résumer la politique du président Macron : Les 4, 5 milliards d'euros prélevés sur les retraités correspondent justement au 4, 5 milliards de la suppression de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune. Prendre aux retraités, qui ont cotisé toute leur vie, pour rendre aux riches qui n'auront pas assez d'une vie pour dépenser leur fortune, cela pourrait se passer de commentaire, sauf que cette cerise cache le gâteau.

La Flat Tax

Grâce à Jupiter, les revenus du capital sont désormais moins taxés que les revenus du travail: impôts et cotisations sociales sont plafonnés à 30% sur tous les revenus financiers depuis le 1er janvier 2018. Environ 450 000 foyers aisés sont les bénéficiaires d'une mesure très couteuse pour les finances publiques. A court terme, le cadeau est de 1 milliard d'euros la première année. C'est sans compter les effets d'aubaine : désormais moins taxés que du salaire, les stock-options, actions gratuites et autres bonus financiers devraient être privilégiés par les entreprises à des augmentations de salaires pour leurs salariés les mieux payés.

En appui de cette politique foncièrement injuste, qui affirme vouloir relancer l'économie alors qu'elle fragilise le pouvoir d'achat de l'immense majorité et favorise la France d'en haut, se déploie une communication qui combine image Hollywoodienne et propagande digne de la Corée du Nord. Les cheminots deviennent des « privilégiés » pendant que des photos glamour du couple présidentiel s'étalent dans la presse de papier glacé. Un pouvoir qui souhaite distraire le peuple tout en lui jetant en pâture des boucs émissaires, mais loin de cette manipulation des masses, les classes luttent, partout !

Les hôpitaux et les salariés des EPHAD se font entendre, les cheminots décident d'une grève perlée jusqu'en juin. A Air France des grèves très suivies se tiennent pour réclamer une hausse significative des salaires. Des salariés «sans papiers», dans toute la région Ile-de-France relèvent la tête et avec le soutien de la CGT, font plier des patrons pour obtenir leur régularisation. Et la journée de mobilisation et de grève du 22 mars a vu des convergences de cortèges de salariés de l'énergie, du transport, de la fonction publique....

Macron souhaite imposer son nouveau monde, les salariés n'ont pas abandonné l'idée d'un autre monde !

L'UD CGT 93 organise un forum des élus et mandatés le 5 avril, pour faire de chaque mandat un outil au service de nos revendications. Une conférence des ULs se travaille pour fortifier nos structures syndicales territoriales interprofessionnelles. Pour impulser et accompagner ce printemps des luttes qui s'annonce, faisons bourgeonner partout le syndicalisme CGT !



SOMMAIRE

- 03 ● Éditorial.
- 04 ● La lutte des travailleurs sans papier est aussi la nôtre.
- 05 ● Manifestation des retraité-e-s le 15 mars 2018
- 06 ● Macron individualise et marchandise la Formation !
- 08 ● Dossier : Réforme de la SNCF, le contre-projet de la CGT
- 10 ● Procès en appel de l'affaire de la « chemise »
- 11 ● Contre la destruction de la Bourse du Travail à Saint-Ouen : on résiste, on occupe !!
- 12 ● L'écho des luttes
- 13 ● 1968, un mois de mai très occupé
- 14 ● La formation syndicale.
- 15 ● Indecosa.

MENTIONS LÉGALES

le BIMI

ISSN 7656890 N°CPPAP 0718 S 07940

Imprimé par PUBLIC IMPRIM - 20, rue Croix des Vignes - 92230 Gennevilliers
Tel : 01 48 20 69 47 - Fax : 01 47 93 30 70 - www.public-imprim.fr

Directeur de publication: **Hervé Ossant**, Tél : 01 48 96 36 37
Email: contact@cgt93.fr

Tirage à 3000 exemplaires

Ont collaboré à ce numéro:

Christian BOUVIER, Kamel BRAHMI, Eric LAMY, Alain LEPERT,
Hortensia MORA-SÉVÉON, Hervé OSSANT.

Maquette : UD CGT 93

Grève des travailleurs sans-papiers : leur lutte c'est la nôtre !

Au moment où nous imprimons ces lignes, démarre la 7^{ème} semaine de grève des travailleurs sans papiers d'Ile-de-France. Dans 7 entreprises sur 5 départements ce sont ainsi plus de 160 salariés qui se sont engagés dans une action résolue, déterminés à faire valoir leurs droits et faire respecter leur dignité. Un rapport de forces conséquent engagé contre de grandes entreprises du routage, et des sociétés d'intérim principalement, et qui a dès le début du conflit porté ses fruits. Très rapidement l'exigence des salariés, soutenue et appuyée par la CGT, d'un processus de négociation et de régularisation dans un cadre commun à tous les travailleurs en lutte a été obtenu. Le ministère de l'intérieur a mandaté la préfecture de Paris pour centraliser le dépôt et le traitement des dossiers de régularisations.

De nombreux employeurs ont, de guerre lasse, accepté de donner les documents nécessaires à la régularisation des grévistes. Mais d'autres sont restés dans leur logique d'exploitation, de mépris et de répression, en refusant de reconnaître leur responsabilité et de fournir les sésames à la régularisation.

Ce sont des entreprises d'intérim comme Derichebourg qui menacent de licenciement un travailleur gréviste délégué de son piquet de grève, mais aussi des donneurs d'ordre ayant « pignon sur rue ». Comme Chronospost, filiale de la Poste ou de GLS entreprise de transport de colis de la plateforme de Roissy pour qui, avoir des travailleurs travaillant dans des conditions indignes est très utile pour alimenter les bénéfices des actionnaires. On ne rappellera jamais assez qu'un travailleur sans papiers est un travailleur vulnérable, qui subit sans pouvoir se plaindre différentes discriminations : non-paiement des heures supplémentaires, journées de travail écourtées ou allongées abusivement, bas salaire quel que soit la technicité et la pénibilité, flexibilité totale jour et nuit....et au bout de cette chaîne de production il y a des capitalistes qui engrangent de très confortables profits.

C'est ainsi que la CGT inscrit cette lutte dans son combat pour l'égalité des droits entre tous les travailleurs, l'unité du salariat, la solidarité ouvrière pour combattre le dumping social ! Et aussi « pour réaffirmer l'intérêt de classe qu'ont tous les travailleurs et travailleuses qu'ils ou elles soient

d'ici ou d'ailleurs à combattre pied à pied et ensemble ces employeurs cyniques et revanchards. » comme le rappelait la Confédération dans une déclaration.

La CGT 93 est tout particulièrement engagée sur le conflit de GLS Roissy. Cette entreprise refuse d'assumer pleinement ses responsabilités et mène une guérilla judiciaire féroce contre les salariés en lutte et l'Union Locale CGT de Roissy. Le 6 mars un rassemblement offensif s'est tenu devant l'entreprise. Les camarades ont dû par ailleurs occuper une agence d'intérim, très liée à GLS, pour arracher des documents de régularisation. Une bataille qui avance pas à pas et qui a besoin de la solidarité de toute la CGT, car l'un des enjeux est de tenir alors que les patrons lâchent au compte-goutte en jouant l'usure du mouvement.

L'UL de Roissy a lancé une campagne de solidarité financière. Les dons sont à adresser à l'ordre de l'UNION Locale CGT Roissy - adresse UL CGT Roissy - Zone Technique Est-95701 Roissy CDG Cedex.

SO, SO, SO, Solidarité !!!

Le 15 mars les retraités ont dit **NON** à la hausse de la CSG **OUI** à la revalorisation des pensions

Emmanuel Macron se vante de faire ce qu'il a promis. C'est ainsi qu'il justifie la hausse de la CSG pour les retraités. Mais il s'était bien gardé de préciser que cette hausse s'appliquerait non pas en fonction des pensions mais de l'ensemble des revenus des retraités. De nombreux retraités sont ainsi touchés alors qu'ils pensaient que la mesure ne leur serait pas appliquée.



Manifestation à Paris le 15 mars 2018

L'impression d'avoir déjà beaucoup donné

Si les retraités se sentent à ce point lésés, c'est qu'ils ont le sentiment d'avoir déjà beaucoup donné. Cette hausse de la CSG survient après une longue série de mesures fiscales prises sous Nicolas Sarkozy et surtout François Hollande.

En 2008, le gouvernement Fillon avait ainsi acté la disparition progressive de la « demi-part des veuves ». En 2012, Jean-Marc Ayrault y ajoute la fiscalisation de la majoration de pension accordée aux parents ayant élevé trois enfants. Cumulées, ces deux dispositions vont produire des conséquences en cascades. Alors même que leurs revenus n'ont pas progressé, des centaines

de milliers de retraités deviennent soudainement imposables.

Dans la foulée, ils perdent certaines réductions en matière de CSG et d'impôt locaux. En 2014, la majorité des retraités voient aussi éclore la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (Casa). Ce prélèvement de 0,3 % sur les pensions est présenté comme un moyen d'aligner le sort des retraités sur celui des actifs qui doivent « une journée de solidarité » pour financer la prise en charge de la dépendance. Sans compter la stagnation des pensions qui ne sont pas revalorisées depuis 2013.

Hausse de la CSG, 4,5 milliards d'euros prélevés en plus sur les pensions

Après cette succession d'entailles à leur pouvoir d'achat, les retraités ont donc du mal à encaisser la nouvelle hausse de 1,7 point de CSG. Une mesure particulièrement lourde puisqu'elle représente un bond de 25 % (de 6,6 points à 8,3 points) pour 9 millions de retraités. Cela peut représenter plusieurs centaines d'euros par foyers. Et comme le seuil d'application est fixé sur les revenus du ménage, une femme

avec une pension de seulement 600 € peut quand même voir sa CSG augmenter si son mari gagne un peu plus. Or, le gouvernement tente de faire croire que les petites retraites sont épargnées.

Cette hausse de la CSG représente donc un prélèvement supplémentaire sur les retraités de 4,5 milliards d'euros. Soit exactement le montant du cadeau fiscal du Président Macron aux riches via la suppression de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune. Prendre aux modestes pour nourrir les plus fortunés, une politique qui semble claire.



Manifestation à Paris le 15 mars 2018

Macron individuali

la



Le gouvernement a voulu une nouvelle réforme de la formation professionnelle, moins de quatre ans après la dernière. Cette réforme devait apportée des éléments de sécurité après les ordonnances Macron présentées, de l'aveu même du Président, comme libéralisant le droit du Travail. Les textes patronaux, qui malgré l'opposition de la CGT à cette méthode, servent de base à la négociation, intègrent la disparition du CIF et l'établissement d'un CPF unique et de plus en plus externalisé, la diminution des obligations y compris financières des employeurs, la réforme de l'apprentissage, la marchandisation de la formation....

Pour la CGT, une nouvelle réforme n'a de sens que si elle est construite pour mieux répondre aux besoins, des personnes, des entreprises, des territoires et de la Nation. C'est ce que n'a eu de cesse de porter la CGT dans cette négociation nationale Interprofessionnelle, en construisant l'ensemble de ses propositions sur le principe d'une meilleure réponse collective à la diversité des besoins des jeunes et de tous les travailleurs. Pour la CGT l'évolution des Besoins nécessitent leurs anticipations. **Permettre aux personnes de construire un parcours de formation tout au long de la vie professionnelle nécessite de :**

- ▶ Construire un service public des organismes de formation autour d'un réseau AFPA, CNAM et GRETA.
- ▶ Favoriser la construction d'une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et donc construire des outils (CPNE et observatoires des métiers et qualifications) efficaces, reconnus et financés associant tous les acteurs (dans les entreprises, dans les territoires, avec les Instances représentatives du personnel).
- ▶ Rendre possible pour chaque personne l'accès à trois types de formation :
 - Des formations courtes, répondant à l'obligation de l'employeur d'adaptation au poste et de maintien dans l'emploi.
 - Des formations, de durée moyenne, permettant le développement des compétences, l'accès à une qualification.
 - Des formations longues permettant une évolution professionnelle significative ou une reconversion professionnelle, à l'initiative exclusive du salarié, dans le cadre d'un congé garantissant le maintien de la rémunération. C'est dans ce cadre que la CGT a fait des propositions pour renforcer le CIF (Congé individuel de formation)
- ▶ Construire un droit à l'accompagnement autour du conseil en évolution professionnelle accessible à toute personne et gratuit.

se et marchandise

Formation !

Sur la question de l'apprentissage la CGT a bataillé pour agir contre les projets régressifs du patronat, tout en portant des revendications pour l'amélioration de la rémunération et du statut des apprentis.

Il ressort de cette négociation quelques maigres résultats :

Le passage du Compte Personnel de Formation à 35h par an, avec un plafond à 400 h en 12 ans avec la possibilité d'un bonus de 55 h par an pour atteindre un plafond de 550h en 8 ans pour les salariés qui n'ont pas acquis de qualification reconnue.

Et le CPF reste en heures en non en euros, grâce à la CGT qui a mis sur ce point en échec la Ministre du Travail qui souhaitait l'instauration d'un chèque formation. Pour autant ces quelques mesures sont loin d'être financées.

Face à ces mesures les régressions, elles, sont de taille :

- ▶ *La disparition pure et simple du congé individuel de formation. Celui-ci est remplacé par un CPF de transition bien moins accessible, la rémunération du salarié n'est plus garantie mais dépend de fonds extérieurs insuffisants, et les formations sont réduites aux reconversions, plus d'évolution ou développement personnel...les accords conventionnels pour l'intérim et les intermittents sont remis en cause.*
- ▶ *déréglementation de la certification aux détriments des qualifications et donc de leur reconnaissance dans les grilles de classification. C'est en clair l'individualisation des rémunérations*
- ▶ *Marchandisation du Conseil en évolution professionnelle par le biais d'appel d'offres régionaux. C'est la porte ouverte à la labélisation d'organismes ne cherchant qu'à faire rentrer de l'argent et la mise en péril des opérateurs actuels tels que les FONGECIFS.*
- ▶ *la possibilité offerte à l'employeur de se décharger d'une partie de ses obligations en matière de formation.*

C'est à partir de ces éléments factuels que la CGT, après consultation du Comité Confédéral National, a décidé de ne pas signer cet accord interprofessionnel sur la formation professionnelle.

Mais cet accord signé par le MEDEF, la CFDT, FO et la CFE-CGC n'a même pas été respecté par le gouvernement, qui a été jugé « insuffisant » par la Ministre du Travail. Le projet de loi de Muriel Pénicaud, remet en cause le paritarisme de la gouvernance de la formation professionnelle et va encore plus loin dans l'hyper-individualisation du compte formation avec notamment sa monétisation intégrale.

Mais ne passons pas à côté d'un lourd présupposé que trahit cette « réforme » : pour les libéraux si les chômeurs n'arrivent pas à trouver du travail c'est parce qu'ils ne sont pas assez « employables ». Une vulgate libérale démentit par les chiffres. Car en réalité ce sont à peine 200.000 offres d'emploi par an qui ne trouvent pas preneur en France, une goutte d'eau face à l'ampleur du chômage. La réflexion sur des politiques économiques susceptibles de créer de l'emploi se fait elle toujours attendre.

LE BIG BANG de la formation professionnelle

«Réforme» de la SNCF

Le contre-projet

Contre la doctrine libérale, qui a guidé la plume du rapport Spinetta et qui prône la rigueur pour la SNCF et la casse du statut des agents, la CGT défend un contre-projet alternatif « Ensemble pour le fer », dont voici une synthèse :

Seul un service public peut faire face aux problématiques environnementales, sociales, sociétales et économiques, car ce dernier est dicté par l'intérêt général.

Parce que se déplacer est une liberté fondamentale dont le droit au transport est un support essentiel, parce que 95 % des émissions à effet de serre dans le secteur des transports en 2017 est issu du mode routier, parce que le rail est un transport économique (la pollution de l'air et les accidents corporels issu du mode routier coûtent bien plus à la société), parce que les TET (trains d'équilibre des territoires), les TER et le fret de proximité sont des facteurs de cohésion et de désenclavement territorial et parce que l'industrie ferroviaire est une filière stratégique qui génère un chiffre d'affaire de 4,2 milliards par an, seul l'intérêt général — auquel on ne peut opposer d'exigences de rentabilité financière — doit guider les choix d'organisation, d'investissements et de gestion des services publics.



La privatisation : le cas de British Rail

Le cas de la privatisation de British Rail il y a vingt ans au Royaume-Uni devrait nous alerter sur une possible privatisation de la SNCF. En l'espèce, outre-manche, on a constaté une explosion incontrôlée du prix des billets de 117 % en moyenne, les britanniques dépensant désormais en moyenne 15 % de leur revenu dans les transports, contre 3 % en France. Certains employés demandent même des prêts à leur entreprise pour pouvoir payer leur abonnement annuel tandis que quatre trains sur cinq sont en retard dans le sud, si bien qu'une majorité de britanniques est désormais favorable à sa renationalisation. Ainsi, cet exemple vient contredire la propagande libérale matraquée qui prétend que l'ouverture des réseaux ferrés à la concurrence soit synonyme de plus de performance et d'économies pour l'usager : l'efficacité d'un système ferroviaire est avant tout une question de moyen.

L'accident de Brétigny de juillet 2013, révélateur du désinvestissement de l'état

D'ailleurs, l'accident de Brétigny de juillet 2013 a été révélateur du désinvestissement de l'État dans la maintenance du réseau. Les économies d'échelles effectuées dans un but de rentabilité et de compétitivité se sont faites au détriment de la sécurité des salariés et des usagers.

Parallèlement, l'ouverture à la concurrence du fret dans le transport de marchandises depuis 2006 n'a pas permis d'augmenter l'activité ferroviaire, qui ne représente que 10 % du transport de marchandises, ne permettant pas de relever les défis environnementaux auxquels nous devons faire face, via une diminution de la part modale du routier. Enfin, l'argument du passage obligatoire à la concurrence doit aussi être contesté. Le paragraphe 4 bis de l'article 5 et le paragraphe 6 de l'article 4 du règlement européen dit « Obligation de service public » (OSP) disposent que la nation peut garder un service public ferroviaire, justifiant des exigences des normes sociales, qualitatives et environnementales.

Projet de la CGT

La CGT, force de propositions :

Le service public SNCF contribue au développement économique, social et territorial. Il doit satisfaire les nouveaux besoins sociaux : transition écologique et énergétique, aménagement du territoire. Par conséquent, la CGT milite pour une politique des transports intégrée, multimodale et complémentaire qui favorise le report modal vers le ferroviaire.

Ainsi, la CGT propose :

- ▶ un service public du fret ferroviaire qui va permettre un report modal de la route vers le rail, en développant notamment le trafic vers et depuis les ports maritimes, sous-développés aujourd'hui en comparaison des autres pays européens, alors que la France possède une interface maritime unique en Europe ;
- ▶ de fixer comme objectif de passer à 30 % de part modale du non routier et non aérien d'ici à 2050 pour répondre aux problématiques énergétiques et environnementales ;
- ▶ l'abandon de la tarification de marché pour revenir à une tarification au kilomètre et l'amélioration des tarifs sociaux ;
- ▶ le renforcement du pouvoir d'intervention des usagers, cheminots, de la représentation nationale et des Autorités Organisatrice de Transport tout en maintenant la cohérence nationale du système ;
- ▶ sur le financement :
 - l'État doit prendre ses responsabilités en transformant la dette ferroviaire en dette publique pour dégager de la marge de manœuvre, tout en levant de nouveaux financements à travers la nationalisation des sociétés d'autoroutes,
 - flécher la Taxe Intérieur de Consommation sur les Produits Énergétiques pour le financement des infrastructures,
 - créer un « versement transport » additionnel pour les régions,
 - stopper les partenariats public-privé qui ne servent que l'intérêt de groupes du BTP (Vinci, Bouygues, Eiffage...),
 - créer un pôle financier public participant au financement des infrastructures ferroviaires,
 - mobiliser l'épargne populaire ;
- ▶ instaurer une tarification sociale obligatoire (TSO) afin de mettre en place de nouvelles normes sociales, environnementales et de sécurité pour l'ensemble du secteur des transports ;
- ▶ développer des coopérations avec les autres services publics aux plans local, national et international



Ainsi, la CGT propose une autre réforme : la voie du service public SNCF. Seule l'entreprise publique peut relever les défis de modernisation, de développement de l'activité ferroviaire, tout en répondant aux enjeux sociaux, environnementaux et énergétiques auxquels nous devons faire face. En effet, seule l'entreprise publique est dictée par l'intérêt général et non la rentabilité.



Rassemblement à Paris le 12 mars 2018

Procès en appel de l'affaire de la « chemise »

Le procès en appel des salariés d'Air France, suite à l'affaire dite de la « chemise » s'est ouvert lundi 12 mars à la Cour d'Appel de Paris. Douze salariés et ex-salariés, la plupart syndiqués à la CGT, de la compagnie aérienne sont concernés par ce jugement.

Les images de deux cadres d'Air France, chemises arrachées en octobre 2015, avaient marqué les esprits, occultant au passage l'unique et principale information de l'époque : l'annonce d'un plan de suppressions de milliers d'emplois. Or, il est à noter que cet appel intervient dans un contexte où l'entreprise Air France connaît des bénéfices records, avec désormais un mouvement des salariés pour obtenir des hausses de salaires. Un basculement qui confirme la justesse des analyses CGT lorsqu'elle revendique la préservation de l'emploi pour passer les « trous d'air » en portant des propositions alternatives.

C'est peut-être aussi parce qu'elle tape juste que la cgt est la principale visée par les offensives judiciaires patronales. Nous sommes bien là de nouveau face à une tentative de bâillonnement de

toute mobilisation sociale. C'est ce qu'a rappelé Philippe Martinez présent lors du rassemblement devant le TGI de Paris au démarrage du procès. Notre secrétaire confédéral a fait le parallèle avec le procès de Martin, un militant CGT condamné à de la prison avec sursis et une amende de 3850 euros pour avoir soi-disant blessé pas moins de 7 policiers ! Le jugement en appel déboulera 4 policiers et démontrera l'incohérence de l'accusation, tout en maintenant une condamnation. Trop nombreux sont les militants qui subissent à travers le pays la répression de par leurs engagements « mais nous ne nous laisserons pas impressionner » a martelé Philippe Martinez.

Car le dossier qui incrimine les salariés d'Air France pose lui aussi de nombreuses interrogations. L'avocate Maître Lilia Mhissen a dénoncé un « dossier monté totalement à charge à partir de vidéos qui ont fait l'objet de montages et

de ralentissements », tandis que d'autres, susceptibles de disculper les salariés, ont été écartées de la procédure, a-t-elle dit. Elle attend que « la justice soit faite et que la Cour d'appel reconnaisse que l'ensemble des prévenus, ont été choisis comme boucs émissaires. » L'avocate souhaite l'annulation du « jugement qui a été prononcé et qui a refusé aux prévenus d'entendre leurs moyens de défense. » Lorsque la CGT montre la casse sociale, le patronat oriente les regards sur la chemise : affaire à suivre



Rassemblement à Paris le 12 mars 2018



Contre la destruction de la Bourse du Travail de Saint-Ouen :

« on résiste, on occupe »

Depuis le 29 janvier la bourse du travail de Saint-Ouen est occupée nuit et jour, pour éviter sa destruction.

Le Maire de Saint Ouen a programmé sa vente à un promoteur immobilier et refuse toujours toute discussion pour travailler sur un relogement avec les Unions Locales concernées.

N'étant pas à un mensonge près, l'édile a osé écrire dans l'édito de son journal municipal, que la CGT s'opposait à la construction d'une école. Une accusation grossière pour tenter d'opposer les audoniens entre eux, et masquer le cœur de son dessein : dérouler le tapis rouge à la spéculation immobilière tout en cassant la maison de tous les audoniens dévolue à la défense et la promotion des droits

Une campagne de désinformation qui a amené la CGT à réagir par le biais d'un tract de masse distribué à plus de 5.000 exemplaires pour rétablir les faits. On pouvait lire dans ce matériel que le « Maire de Saint-Ouen, veut camoufler la destruction de la Bourse du travail derrière la construction d'une école, mais sa véritable volonté

est de détruire la bourse du travail et de permettre une nouvelle opération immobilière de haut standing. ...La Bourse du travail comme l'école est indissociable de l'émancipation citoyenne alliant désir de connaître et responsabilités sociales. Elle a son siège depuis 1955 à cette adresse. Elle est un lieu d'expression d'autonomie ouvrière – lieu de réunion des salariés de différentes entreprises de St Ouen : Alstom, Oger, Semiso etc. Elle a régulièrement accueilli des enseignants en lutte. Elle est un lieu d'éducation populaire : droits des femmes, conférence avec des intervenants ou permanence d'avocats spécialisés dans le droit du travail. Elle accueille les activités de différentes associations audoniennes : Mouvement de la Paix, CNL, Femmes Solidaires, Collectif Salah Hamouri, Femmes en lutte, les anciens d'Areva, Luttes Solidaires etc... »

Cette occupation est rythmée par de nombreuses initiatives organisées

par un collectif de défense de la Bourse du Travail, qui regroupe des syndicats, des militants politiques et associatifs, des citoyens. Des débats, des projections militantes, des temps de partage gastronomique, des journées portes ouvertes... ce collectif déploie énormément d'énergie pour promouvoir les activités de la Bourse et sensibiliser sur la lutte pour sa défense.

L'Union Départementale CGT a délocalisé des réunions de direction sur Saint-Ouen pour témoigner de l'implication de toute la cgt 93 dans cette lutte.

Le secrétaire de l'Union Locale CGT, Bruno Beylat, le réaffirme à qui veut l'entendre « La Bourse du Travail est un patrimoine vivant de notre ville, elle fait part de son identité ouvrière, elle a été et demeurera le lieu d'expression de son souffle populaire pour la justice sociale ! »





L'ECHO DES LUTTES

Montreuil ➤

SAINE MOBILISATION : Chez SANTE SERVICE l'intervention de la CGT permet des avancées dans les services. Ainsi, à la pharmacie interne, les préparateurs obtiennent une rallonge mensuelle de 75 euros brut et 1,5 point supplémentaire. Les aides-soignantes gagnent la reprise à 100% (avec effet rétroactif) de leur ancienneté professionnelle. Enfin, une prime de cooptation de 400 euros est instituée pour aider au recrutement de personnels soignants qualifiés. Et les négociations annuelles se poursuivent.

COMPROMIS PRÉCAIRE : A la COUR NATIONALE DU DROIT D'ASILE, (située à Montreuil) après 25 jours de grève, les 3 organisations syndicales CGT, UNSA et FO ont signé un protocole de fin de conflit actant des avancées qu'elles jugent cependant « *très insuffisantes* » : une revalorisation des contractuels... qui continueront à rendre la justice en tant que précaires, quelques décharges de dossiers en cas d'événements familiaux et un suivi psychologique des agents confrontés à l'horreur des situations exposées par les demandeurs. Par contre, aucune réponse sur le projet de juridiction, ni sur les dispositions attentatoires au droit d'asile, dénoncées par les agents comme par les avocats.

RECLASSEMENTS LIMITED : La SARL LIMITED EDITION avait licencié pour motif économique nos camarades Margaux GONTHIER et Marlène RICHANT pour les remplacer par des infographistes « *auto-entrepreneurs* ». Défendues par la CGT, elles obtiennent des juges prud'homaux des dommages et intérêts pour rupture abusive (6500 euros chacune), plus 500 euros pour le défaut de visite médicale et 500 euros de frais de justice.

Bobigny ➤

LA MAIRIE encore épinglée par sa gestion des deniers publics, et des ressources humaines. Ainsi un journal titrait « clientélisme, emplois fictifs et rémunérations indues : de lourds soupçons pèsent sur la mairie de Bobigny » en s'appuyant sur des fuites du rapport de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France, qui pointe de très graves dysfonctionnements dans cette municipalité. Autre actualité négative, la presse se faisait cette fois ci l'écho de « *burn out et malaises en série à la mairie* ». Les secours étant intervenus à trois reprises en 48 heures dans les locaux municipaux. Pour le syndicat CGT des territoriaux de Bobigny cette souffrance au travail est largement due à la maltraitance de la direction, au « harcèlement pour placer un copain » aux « inégalité salariales » fruit du clientélisme au « manque de respect du statut » etc. Un syndicat qui ne ménage pas ses efforts pour dépasser ces constats alarmants et unir les agents sur des revendications pour qu'ils se fassent respecter et entendre.



1968, un mois de mai très occupé

10 ans ça suffit ! scandaient les centaines de milliers de manifestants dans les rues.

1968, c'est le premier grand affrontement social depuis l'avènement de la 5^{ème} République en **1958**.

C'est la révolte contre l'ordre établi et un des plus grands mouvements sociaux de ce pays.

Il reste ancré dans la mémoire collective comme un moment marquant d'émancipation, d'égalité, de conquête de droits nouveaux dans tous les domaines.

C'est la référence à cet esprit et ces résultats que l'ex- Président Sarkozy voulut gommer.

Je cite : « *Les héritiers de Mai 1968 avaient imposé l'idée que tout se valait, qu'il n'y avait donc désormais aucune différence entre le bien et le mal, aucune différence entre le vrai et le faux, entre le beau et le laid. Ils avaient cherché à faire croire que l'élève valait le maître, qu'il ne fallait pas mettre de notes pour ne pas traumatiser les mauvais élèves, et que surtout il ne fallait pas de classement. Que la victime comptait moins que le délinquant.* »

Il s'agit dit-il « **de savoir si l'héritage de Mai 68 doit être perpétré ou liquidé une bonne fois pour toutes.** »

Il choisit, comme Macron aujourd'hui, la revanche et l'allégeance au Medef dont leurs prédécesseurs du CNPF ont subi un magistral revers face à 10 Millions de salariés occupant les entreprises pendant cinq semaines.

Cet immense mouvement, qui a pris corps dans une multitude d'actions en 1967, a permis de déboucher sur des avancées sociales importantes.

Pour beaucoup, notamment les jeunes générations, 1968 serait un mouvement spontané, sorti dont

on ne sait où ? L'œuvre de groupes se réclamant du gauchisme et de l'anarchisme au sein du mouvement étudiant. « L'étincelle qui mit le feu aux poudres ».

« *L'image est assez juste* », dira **Georges SEGUY** alors secrétaire général de la CGT, « *encore fallait-il qu'il y ait de la poudre sinon l'étincelle se serait vite perdue dans le vide. Aujourd'hui, on ne parlerait pas de MAI 68 mais des bagarres de la rue Gay Lussac et des affrontements entre étudiants et « forces de l'ordre* ».

Quelques rappels sur la situation internationale

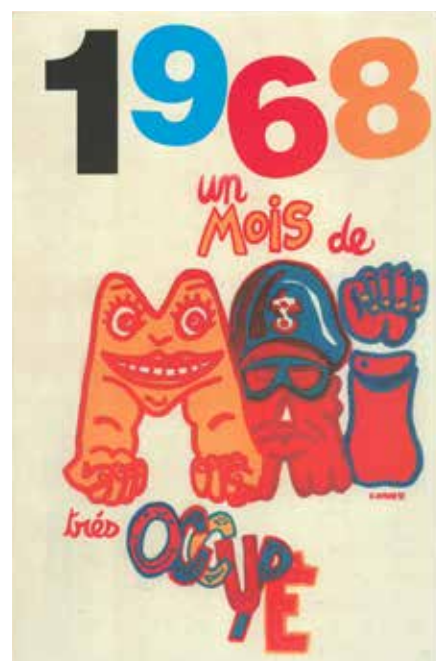
Si l'on regarde au-delà des frontières nous constatons que partout dans le monde s'exprime un rejet des injustices, un rejet de l'esprit patriarcal, un rejet de la guerre et une volonté de changement dans tous les domaines économiques, politiques, culturels. Des luttes et des manifestations ont lieu en Chine, en Allemagne, en Hollande, en Italie, en Amérique, mais aussi au Sénégal, en Algérie.

Au Mexique des heurts font 10 morts, juste avant les Jeux Olympiques, où les athlètes américains **Tommie Smith** et **John Carlos**, le poing levé, prennent le monde à témoin pour dénoncer la ségrégation raciale. **Martin Luther King** participant à une initiative antiraciste et en soutien à la grève des éboueurs de Memphis, est assassiné le **4 Avril 1968**.

Alors que **Dubcek** veut instaurer « *un socialisme à visage humain* » en Tchécoslovaquie, l'armée soviétique envahie la capitale. C'est le « *Printemps de Prague* ».

Au cours de cette année les manifestations contre la guerre du Viêt-Nam s'amplifient aux cris de US GO HOME.

C'est aussi le début des manifestations et d'actions pour la défense et la prise en compte de la cause des femmes, sur la liberté d'esprit et du corps,



pour la légalisation de l'avortement notamment aux Etats-Unis et en France.

En France

Cinq ans auparavant, en **1963**, la grande grève des mineurs a mis en difficulté le Général **De Gaulle** revenu au pouvoir en **1958** ; en **1965**, à la première élection présidentielle au suffrage universel, il est mis en ballotage par François **Mitterrand**, candidat unique de la gauche ; en **1966** la CGT et la CFDT signent un accord d'unité d'action ;

En **1967**, la gauche rate de peu la majorité aux élections législatives. Les conflits sociaux se multiplient et se durcissent notamment chez Dassault, aux Chantiers de St-Nazaire, Renault- Le Mans ; En **Seine-Saint-Denis**, Westinghouse/Sevran, Bendix/Drancy, Vallourec et CLA/Noisy-le-Sec, Bronze Industriel/Le Blanc-Mesnil, Cibié/Bobigny, Idéal Standard/Aulnay, etc. mais aussi, à diverses reprises, les cheminots, les gaziers et électriciens, les mineurs, le secteur public, la semaine d'action CGT-CFDT-FEN du 27 novembre au 2 décembre contre les ordonnances de la sécurité sociale (3 323 500 journées de grève en 1966, 4 220 000 en 1967).

Le 2^{ème} Congrès de l'UD CGT 93 se déroule les 26 et 27 Avril à Drancy. **Le 1^{er} Mai 1968**, la manifestation parisienne, jusque-là interdite, est impressionnante avec plus de 100000 participants.

Alain Lepert IHS CGT 93

▷ 1/3 Suite au prochain BIM



STAGE « CHSCT » du 14 au 18 mai 2018

Cette formation qui se déroulera à la Bourse du travail de Paris Nord 2 a pour objectif de donner aux membres du CHSCT d'entreprise ou d'établissement de plus de 300 salariés, les outils indispensables pour accomplir au mieux leurs missions. Dans le cadre des attaques contre les IRP voulues par le gouvernement et la mise en place des CSE, cette formation revêt une importance toute particulière.

► Au cours de ces 5 jours seront notamment abordés : le rôle et la mission du médecin du travail – le droit des salariés en matière de santé au travail – le rôle et les prérogatives du syndicat CGT en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail.

Le coût de la formation incombe à l'employeur. Il s'élève à 1854,65 €. La demande de congé de formation doit se faire au titre des articles L.4614-14 et L.4614-16 et L.2325-44 du code du travail.

STAGE « COMMUNICATION » - du 4 au 8 juin 2018

Ce stage de 5 jours s'adresse en priorité à des camarades bien impliqués dans la vie de leur syndicat et qui ont la responsabilité de diffuser les informations syndicales au sein et hors de leur structure.

Le programme : La bataille des idées. La CGT et la communication.

- Les outils de la communication écrite : rédiger un tract, une affichette, un bulletin syndical.
- Les outils de la communication orale : prise de parole et compte rendu oral.
- Elaboration d'un plan de communication au service de la bataille des idées.

La demande de congé de formation doit se faire au titre des articles L.2145-5 du code du travail.

Merci de renvoyer le coupon d'inscription ci-dessous à l'UD CGT 93, à l'attention du collectif Formation Syndicale, 1 place de la Libération, 93016 Bobigny cedex.

Stage "CHSCT" du 14 au 18 mai 2018 ☐*
 Stage : « COMMUNICATION » du 4 au 8 juin 2018 ☐*

Nom Prénom

Adresse Personnelle

Ville CP

☎ ☎

@

Entreprise UL

Mandat Responsabilité Syndicale

Cachet et signature du SG du syndicat ou de l'Union locale :

• Salarié du privé, outre votre demande de congé pour formation économique, sociale et syndicale vous devez demander à votre syndicat ou UL d'adresser à votre employeur une demande de subrogation de salaire. Contacter l'UD au 01 48 96 36 56 pour toutes informations.

* Cochez la case



LACTALIS : une affaire doublement révoltante !

LACTALIS est le siège d'une contamination d'un lait pour nourrissons dont plusieurs, atteints de salmonellose, se sont retrouvés à l'hôpital ! Ceci, alors qu'une première contamination s'était produite précédemment...

Faisant fi de ce premier incident, la direction de LACTALIS, menée par Emmanuel BESNIER, n'a alors pas jugé bon de faire désinfecter les machines de fabrication par des spécialistes ! Les conditions de travail, de façon générale, dégradées, reflètent la recherche d'un profit maximal, se désintéressant du respect strict des normes de sécurité.

Examiné sous un autre angle, la responsabilité de cette répétition d'incidents, graves, résulte également de la **continue restriction de moyens donnés aux services publics** destinés à contrôler ces entreprises agroalimentaires.

Ces restrictions ont conduit il y a une vingtaine d'années, à demander aux professionnels d'effectuer eux-mêmes les contrôles de leurs fabrications, les services publics se limitant à superviser leur travail.

Cette nouvelle organisation, menée convenablement, aurait pu rendre plus efficace le travail des fonctionnaires habilités. Mais, les gouvernements successifs, qui en ont décidé autrement, en ont profité pour trouver une source d'économie à réaliser en restreignant continuellement le nombre de personnes destinées à ces tâches.

Au jour d'aujourd'hui, les effectifs de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes sont, dans les départements, disloqués, limités, regroupés avec d'autres, résultat des réformes successives de la fonction publique. Situés sous la responsabilité des préfets, ils sont

grandement désorganisés et ont perdu, de ce fait, beaucoup de leur efficacité.

En tant qu'INDECOSA CGT, nous demandons qu'une nouvelle organisation, digne de ce nom, soit mise en place avec les effectifs et moyens nécessaires pour permettre une réelle défense des consommateurs et de leurs familles.

Ceci, face à l'appétit sans limite de sociétés qui ne recherchent qu'un profit maximal.

Le miroir aux alouettes actuel qui laisse croire que nous sommes protégés, s'il continue d'exister, ne pourra éviter de nouveaux incidents ou accidents !

P.S. : l'association nationale INDECOSA CGT s'est portée volontaire pour enregistrer les plaintes des familles touchées par la contamination citée. Elle se portera, en temps voulu, partie civile.

➔ POUR BIEN SE DÉFENDRE ➔

D'abord mieux connaître ses droits!
Un souci de droit ? de consommation ? faites en nous part

Mail : indecosa@cgt93.fr Tél. : 01 48 96 36 37

PERMANENCES

- ➔ **Bobigny** : UD CGT - 1, place de la Libération - mercredi matin sur RDV - Tel: 01 48 96 36 36
- ➔ **Drancy** : UL CGT - 22 rue de la République - tous les mardis à partir de 14h30 - 06 82 61 23 71
- ➔ **Bondy** : MAIRIE : 2^{ème} et 4^{ème} Lundi après midi sur RDV Tel: 01 48 50 53 00 - MJSP : 1, avenue J. Lebas les 1^{er} et 3^{ème} lundis après midi du mois Tel: 01 71 86 64 30 - UL CGT : 17 rue Jules Guesde - sur RDV Tel: 07 70 93 39 91
- ➔ **Montreuil** : UL CGT - 24, rue de Paris - Le 1^{er} mardi matin du mois - Tel : 01 48 58 21 00
- ➔ **Stains** : UL CGT - 2/8, rue Pierre De Geyter - 1^{er} mercredi du mois Tel: 01 48 26 65 70
- ➔ **La Courneuve** : UL CGT - 26 avenue G. Peri - les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis du mois - Tel: 01 49 92 62 95
- ➔ **Saint-Denis** : UL CGT - 9/11 rue Genin - 1^{er} jeudi du mois - 01 55 84 41 13
- ➔ **Saint-Ouen** : UL CGT - 30, rue Ambroise Croizat - sur RDV - 01 43 11 53 32

Militants - Adhérents

— entre —

VOUS

— et —

nous

un lien

indissociable



partenariat@macif.fr



Essentiel pour moi

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.